

Conseil municipal du 20/07/2018

Présents : Messieurs Cantarel ; Dausset ; Moulin ; Padirac ; Roussilhe ; Vigouroux et Madame Belveyre.

Absents : Messieurs Daval et Petit et Madame Bourgade

Excusée : Madame Buffamène

- **Subventions pour les associations en 2018 :**

- Gorges de la Cère : 200 €
- Cère et livres : 250 €
- Coopérative scolaire : 180 €
- FNACA : 30 €
- Chasse : 100 €
- Chambre des métiers : 240 € (3 apprentis sur la commune)

Vote pour à l'unanimité

- **Statut de la FDEL :** inchangé sauf remplacement de M Cantarel par M Moulin

Vote pour à l'unanimité

- **Motion de soutien au service de la médecine de l'hôpital de Gramat**

Vote pour à l'unanimité

- **Projet de convention de mutualisation des services**

Demande de Cauvaldor d'employer nos agents communaux pour des travaux d'entretien sur d'autres communes.

Vote contre à l'unanimité

- **Adhésion au service « RGPD » du syndicat Intercommunal AGEDI**

Service gratuit de protection des données, le président d'AGEDI Monsieur Martin est délégué DPD.

Vote pour à l'unanimité

- **Locations**

Le loyer des places sous le hangar derrière le multiple est aligné à celui des places derrière l'école : 15,12€ par mois.

Vote pour à l'unanimité

- **Remplacement sur le poste de cantinière**

Madame Sylvie Padirac postule pour le remplacement de la cantinière. Elle sera reçue après que les horaires des agents soient finalisés.

- **Projet alimentaire territorial**

Monsieur Vigouroux Damien sera notre représentant.

- **SDAIL :** Adhésion en attente de renseignements complémentaires.

- **Demande d'installation d'un Food truck.**

Le conseil municipal ne s'oppose pas à l'installation d'un Food truck.

- **Affaire Floirat.**

Des devis ont été demandés.

- **Proposition d'employer un fontainier pour relever les compteurs d'eau.**

Monsieur Dausset quitte la réunion et ne prend pas part au vote.

Monsieur Moulin explique que le seul employé (Eric Pierre) au nettoyage de la commune n'aura pas le temps de faire en plus le relevé des compteurs pendant l'été.

Il propose d'embaucher Monsieur Javier Ardila Laval pour un contrat de 66 heures au mois d'août afin qu'il effectue cette tâche.

Vote Pour : 6 Contre : 0

Fin du conseil Municipal